

Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 22 septembre 2017

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 22 septembre 2017 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2016 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	<p>Unité de méthanisation - candidature à l'appel à projets "Production d'énergies renouvelables" au titre du programme régional FEDER 2014-2020</p> <p>La Région des Pays de la Loire a lancé le 24 mars 2017 un appel à projets au titre de la mesure 411 "Production d'énergies renouvelables" du programme régional FEDER 2014-2020. Le projet de création d'une unité de méthanisation est potentiellement éligible. Le Mans Métropole a donc déposé sa candidature au titre de cet appel à projets pour cette opération dont le montant, après appel d'offres, est de 9 632 040 € HT. La subvention FEDER espérée est de 1 000 000 €.</p>	Adopte à l'unanimité	22 septembre 2017
2	<p>Demande de subvention européenne pour la mise en place de conteneurs enterrés dans le quartier des Bords de l'Huisne</p> <p>Dans le cadre du programme pluriannuel d'installation des conteneurs enterrés dans le quartier des Bords de l'Huisne, Le Mans Métropole sollicite une subvention européenne FEDER de 885 006,12 € pour un montant d'opération éligible de 2 212 515,30 € HT.</p>	Adopte à l'unanimité	22 septembre 2017
3	<p>Le Mans - Braille (110 logements) - Participation de Le Mans Métropole à des travaux destinés à la réalisation d'économies de charges de logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2017</p> <p>Une aide de 157 295,19 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière de travaux d'économies de charges des logements.</p>	Adopte à l'unanimité	22 septembre 2017
4	<p>Le Mans - Ronceray (20 logements) Divers Groupes (21 logements) - Participation de Le Mans Métropole à des travaux de restructuration et d'adaptation au handicap de logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2017</p> <p>Une aide de 28 195 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière de restructuration et d'adaptation au handicap des logements.</p>	Adopte à l'unanimité	22 septembre 2017
5	<p>Le Mans - Ballon (16 logements) - Participation de Le Mans Métropole à des travaux destinés à la réalisation d'économies de charges et de sécurisation de logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2017</p> <p>Une aide de 25 761,20 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière de travaux d'économies de charges et de sécurisation des logements.</p>	Adopte à l'unanimité	22 septembre 2017
6	<p>Le Mans - Nelson Mandela (19 logements) - Participation de Le Mans Métropole à des travaux destinés à l'adaptation au handicap de places d'hébergement propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2017</p> <p>Le Mans - Foyer Nelson Mandela (19 logements) - Une aide de 11 495 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation des logements.</p>	Adopte à l'unanimité Mme Florence PAIN n'ayant pas pris part au vote	22 septembre 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
7	<p>Arnage - La Chapelle Saint-Aubin - Le Mans - Divers Groupes (55 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux destinés à la réalisation d'économies de charges dans divers logements propriété de F2M - Secteur Diffus - Exercice 2017</p> <p>Une aide de 26 095,06 € est accordée à F2M dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'économies de charges dans les logements sociaux.</p>	Adopte à l'unanimité	22 septembre 2017
8	<p>Yvré l'Evêque - Presbytère ruelle Renault Denis - SARTHE HABITAT - Construction en secteur Diffus – 8 PLUS et 4 PLAI - Exercice 2017</p> <p>Des aides de 25 000 € de l'Etat et de 54 000 € de Le Mans Métropole sont accordées dans le cadre de la programmation 2017 des aides à la pierre.</p>	Adopte à l'unanimité	26 septembre 2017
9	<p>Ruaudin - Opération Les Jardins du Pressoir - Convention de soutien au programme d'Accession Sociale à la Propriété entre Le Mans Métropole Habitat et Le Mans Métropole</p> <p>Dans le cadre du dispositif de soutien de Le Mans Métropole à l'accession sociale à la propriété, il s'agit de valider l'octroi d'une subvention de 5000€ par logement pour le programme Les Jardins du Pressoir qui concerne 5 maisons, situé 13 route de Brette les Pins sur la commune de Ruaudin.</p>	Adopte à l'unanimité	26 septembre 2017
10	<p>Le Mans - ZAC rue Nationale Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2016</p> <p>La délibération vise à approuver le Compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2016 de la ZAC rue Nationale au Mans faisant apparaître un montant prévisionnel de dépenses à 6 493 250 € HT.</p> <p>Le montant de la participation de Le Mans Métropole reste inchangé soit 3 637 576 € dont 2 300 000 € ont déjà été versés.</p>	Adopte à l'unanimité	22 septembre 2017
11	<p>Le Mans - ZAC du Fouillet Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2016</p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2016 de la ZAC du Fouillet au Mans. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 17 573 461 €.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 1 973 310 € (926 452 € en numéraire et 1 046 858 € d'apport en nature), dont 1 407 159 € ont déjà été versés à ce jour (920 000 € en numéraire et 487 159 € en nature).</p>	Adopte à l'unanimité	22 septembre 2017
12	<p>Le Mans - ZAC de la Cartoucherie Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2016</p> <p>La délibération vise à approuver le Compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2016 de la ZAC de la Cartoucherie au Mans. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 19 427 988 €.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 1 637 215 € dont 1 200 000 € ont déjà été versés.</p>	Adopte à l'unanimité	22 septembre 2017
13	<p>Allonnes - ZAC de la Bussonnière Compte Rendu Annuel au Concédant - Situation financière au 31 décembre 2016</p> <p>La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2016 de la ZAC Bussonnière à Allonnes. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 29 088 441 €.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 2 860 000 € dont 2 093 364 € ont déjà été versés.</p>	Adopte à l'unanimité	22 septembre 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
14	<p>Allonnes - ZAC Beausoleil Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2016 La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annule au Concédant arrêté au 31 décembre 2016 de la ZAC Beausoleil à Allonnes. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 5 007 706,07 € L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 705 578,50 € et a été intégralement versé.</p>	Adopte à l'unanimité	22 septembre 2017
15	<p>Allonnes - ZAC du Vivier II Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2016 La délibération vise à approuver le Compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2016 de la ZAC du Vivier II à Allonnes. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 8 678 747 € L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 660 633 € dont 500 000 € ont déjà été versés.</p>	Adopte à l'unanimité	22 septembre 2017
16	<p>Allonnes - ZAC du Vivier I Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2016 La délibération vise à approuver le Compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2016 de la ZAC du Vivier I à Allonnes. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 970 218 € HT. L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé à 176 089 € intégralement versés.</p>	Adopte à l'unanimité	22 septembre 2017
17	<p>Coulaines - ZAC des Croisettes Compte Rendu Annuel au Concédant - Situation financière au 31 décembre 2016 La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2016 de la ZAC des Croisettes à Coulaines. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 896 470 € L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 678 506 € et a été intégralement versé.</p>	Adopte à l'unanimité	22 septembre 2017
18	<p>Sargé-Les-Le Mans - ZAC de la Pointe Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2016 La délibération vise à approuver le Compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2016 de la ZAC de la Pointe à Sargé-Les-Le Mans. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 5 613 765 € L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 1 009 800 € et a été intégralement versé.</p>	Adopte à l'unanimité	22 septembre 2017
19	<p>Sargé-Les-le Mans - ZAC de la Pointe 2 Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2016 La délibération vise à approuver le Compte rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2016 de la ZAC de la Pointe 2 à Sargé-Les-Le Mans. le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 2 776 556 € L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 590 000 € et a été intégralement versé.</p>	Adopte à l'unanimité	22 septembre 2017
20	<p>Sargé-Les-Le Mans - ZAC de la Bouquetière et du Pâtis Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2016 La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant au 31 décembre 2016 de la ZAC de la Bouquetière et du Pâtis à Sargé-Les-Le Mans. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 10 101 208,20 € L'apport financier de Le Mans Métropole est de 118 000 € et a été intégralement versé. L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 1 343 454,32 €</p>	Adopte à l'unanimité	22 septembre 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
21	<p>Trangé - ZAC multisites du Centre Bourg Compte Rendu Annuel au Concédant - Situation financière au 31 décembre 2016 La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2016 de la ZAC multi sites du centre bourg de Trangé. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 10 434 200 €HT. Il n'est pas prévu de participation financière d'équilibre de la Collectivité.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017
22	<p>Le Mans - ZAC de Banjan - Prorogation de la convention de concession - Avenant n° 10 La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC de Banjan au Mans jusqu'au 7 novembre 2022 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017
23	<p>Rouillon - ZAC de la Mussotrie - Prorogation de la convention de concession - Avenant n° 3 La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC de la Mussotrie à Rouillon jusqu'au 23 novembre 2020 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017
24	<p>La Chapelle Saint Aubin - ZAC Cœur de Vie Prorogation durée de convention de concession - Avenant n° 5 La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC Cœur de Vie à la Chapelle Saint Aubin jusqu'au 13 décembre 2020 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017
25	<p>Allonnes - ZAC du Vivier II - Remise d'ouvrage des aménagements paysagers La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrage constatant le transfert des aménagements paysagers à la commune d'Allonnes.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017
26	<p>Mulsanne - ZAC de Bellevue - Remise d'ouvrage des voiries (tranches 1, 2, 3, 4 et rue du Stade) La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer, le procès-verbal de remise d'ouvrage constatant le transfert des voiries à Le Mans Métropole.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017
27	<p>Mulsanne - ZAC de Bellevue - Remise d'ouvrage des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (tranches 1, 2, 3, 4 et rue du Stade) La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrage constatant le transfert des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales à Le Mans Métropole.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017
28	<p>Le Mans – Rue de l'Angevinière – Acquisition à la Société Orléanaise d'Assainissement Afin de permettre le regroupement des parcs matériaux des services Eau-Assainissement et Voirie, Le Mans Métropole se rend acquéreur du terrain cadastré RX 63 et 67 situé rue de l'Angevinière au Mans, auprès de la Société ORLEANAISE d'Assainissement pour une somme de 105 480 € nette de taxe.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017
29	<p>Le Mans – ZAC des Fontaines – Chemin du Buisson – Acquisition GOURDEAU Le Mans Métropole doit acquérir la parcelle cadastrée section SV n° 81 située dans la ZAC des Fontaines, chemin du Buisson au Mans , d'une superficie de 303 m² auprès de Monsieur et Madame GOURDEAU pour une somme totale de 4 545 € (QUATRE MILLE CINQ CENT QUARANTE CINQ EUROS).</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
30	<p>Le Mans - 266 rue Prémartine - Acquisition à Monsieur et Madame FERCHAUD Le Mans Métropole doit acquérir une bande de terrain, 266 rue Prémartine au Mans, d'une superficie de 10 m², auprès de Monsieur et Madame FERCHAUD afin de réaliser un trottoir pour un prix de 200 €.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017
31	<p>Le Mans - ZAC du Ribay Pavillon - Clôture de l'opération - Acquisition à CENOVIA Le Mans Métropole doit acquérir un ensemble de terrains à usage d'espaces publics communautaires, d'une superficie totale de 201 202 m² auprès de CENOVIA, afin de préparer la clôture de la ZAC Ribay Pavillon au Mans, pour une indemnité forfaitaire de 1 €(UN EURO).</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017
32	<p>Le Mans - Rue de la Coudraie - Acquisition Les Copropriétaires de l'Abri La Coudraie Le Mans Métropole doit acquérir une partie de l'assiette de la rue de la Coudraie au Mans cadastrée KP n°367 d'une superficie de 1 506 m² et KP n°365 pour partie d'une superficie d'environ 140 m², appartenant aux copropriétaires de l'Abri La Coudraie, pour un montant d'un euro forfaitaire.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017
33	<p>Le Mans - Villaret - Acquisition Département de la Sarthe Le Mans Métropole est propriétaire d'une terrain situé chemin du Villaret aménagé en terrain d'entraînement de tir à l'arc qui empiète la parcelle NY 180 pour une superficie d'environ 850 m², appartenant au Département de la Sarthe. Afin de régulariser la situation, Le Mans Métropole doit donc acquérir cette bande de terrain pour un euro forfaitaire.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017
34	<p>Le Mans - ZAC de Gazonfier - Clôture de l'opération - Acquisition à CENOVIA Le Mans Métropole doit acquérir un ensemble de terrains à usage de voirie, d'une superficie totale d'environ 25 060 m², auprès de CENOVIA afin de préparer la clôture de la ZAC de Gazonfier au Mans, pour une indemnité forfaitaire de 1 €(UN EURO).</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017
35	<p>Le Mans - Rue des Orchidées - Acquisition auprès de FRANCELOT Le Mans Métropole doit acquérir la rue des Orchidées au Mans, cadastrée section LN n° 905 d'une superficie de 108 m², auprès de la société FRANCELOT, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire d'un euro.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017
36	<p>Le Mans - Rue des Alpes - Acquisition à la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe Dans le cadre de l'aménagement de la rue des Alpes, au Mans, Le Mans Métropole se rend acquéreur auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe d'une partie de la parcelle cadastrée section ES n° 201 pour 170 m², pour une somme d'un euro forfaitaire.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017
37	<p>Le Mans - Rues de Mostaganem et de Tanger - Acquisition auprès de l'ASL Le Meslier Sud 10ème tranche Le Mans Métropole doit acquérir une partie des rues de Mostaganem et de Tanger au Mans, cadastrée section OS n° 411 d'une superficie de 3 406 m² auprès de l'Association Syndicale Le Meslier Sud 10ème tranche, afin de l'intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire d'un euro.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017
38	<p>Le Mans - Impasse du Pâtis Saint Lazare - Acquisition auprès de Monsieur et Madame MENEU Le Mans Métropole doit acquérir une partie de l'impasse du Pâtis Saint Lazare au Mans, cadastrée section LV n° 208 d'une superficie de 30 m², auprès de Monsieur et Madame MENEU, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire d'un euro.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
39	<p>Le Mans - Rue de Bellevue - Acquisition Réalités Aménagement Dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement relatifs à la voirie (chaussée, trottoir, stationnement) dans la rue de Bellevue au Mans, Le Mans Métropole doit se rendre acquéreur des parcelles cadastrées BE n° 609, 610, 615, 616, et 617 d'une superficie de totale de 155 m² appartenant à Réalités Aménagement pour une somme forfaitaire d'un euro.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017
40	<p>Boulevard Nature - Le Mans - Acquisition à la Société d'Investissements Mobiliers et Immobiliers Lelievre Le Mans Métropole doit acquérir un terrain issu de la parcelle cadastrée AB 606 située rue Charles Richet au Mans, d'une superficie d'environ 11 006 m² auprès de la société d'Investissements Mobiliers et Immobiliers Lelievre afin d'aménager le Boulevard Nature pour un euro forfaitaire.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2017
41	<p>Allonnes - Restructuration du centre commercial du mail - Acquisition à Monsieur et Madame DAALI Afin de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial d'Allonnes, Le Mans Métropole doit se rendre acquéreur d'un appartement situé 7 cours Mozart à Allonnes, sur la parcelle cadastrée section BD n°113 propriété de la copropriété du centre commercial principal et constituant le lot n° 26 au prix de 91 640 € (QUATRE VINGT ONZE MILLE SIX CENT QUARANTE EUROS) toutes indemnités comprises.</p>	Adopte à l'unanimité	26 septembre 2017
42	<p>Allonnes - Restructuration du Centre Commercial du Mail - Acquisition à Monsieur BOUCHER et Madame COCQUEMONT Afin de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial d'Allonnes, Le Mans Métropole doit se rendre acquéreur d'un appartement situé 12 cours Mozart à Allonnes, sur la parcelle cadastrée section BD 113 propriété de la copropriété du Centre Commercial Principal et constituant le lot n°31 au prix de 90 628 € toutes indemnités comprises.</p>	Adopte à l'unanimité	26 septembre 2017
43	<p>Allonnes – Aménagement de la rue Claude Debussy – Acquisition à la commune d'Allonnes Le Mans Métropole doit acquérir une partie de la parcelle section BD 119 pour une superficie d'environ 15 m², auprès de la commune d'Allonnes rue Claude Debussy afin d'aménager des places de parking, pour une indemnité forfaitaire d'un euro.</p>	Adopte à l'unanimité	26 septembre 2017
44	<p>Coulaines – Rue de Paris – Acquisition à la société Coopérative de Productions d'HLM Union et Progrès Le Mans Métropole doit acquérir une partie de la parcelle cadastrée AK n°138 à usage de voirie d'une superficie de 123 m², auprès de la société Coopérative de Production d'HLM rue de Paris à Coulaines afin d'implanter un ariabus pour une indemnité forfaitaire d'un euro.</p>	Adopte à l'unanimité	26 septembre 2017
45	<p>Boulevard Nature – Arnage – Acquisition LEBATTEUX-MAGRE Le Mans Métropole doit acquérir une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée AE n°799 située avenue Nationale sur la commune d'Arnage, pour une superficie approximative de 28 m² auprès de Monsieur LEBATTEUX et Madame MAGRE, afin d'aménager le Boulevard Nature.</p>	Adopte à l'unanimité	26 septembre 2017
46	<p>Boulevard Nature – Arnage – Acquisition BREDARD Le Mans Métropole doit acquérir une bande de terrain, issue des parcelles cadastrées AE n° 582 et AE n° 52 située avenue Nationale, sur la commune d'Arnage d'une superficie totale d'environ 142 m², auprès de Monsieur et Madame BREDARD, afin d'aménager le Boulevard Nature pour un montant d'environ 1 420 €.</p>	Adopte à l'unanimité	26 septembre 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
47	<p>Arnage - Rue des Cormorans - Acquisition auprès de l'Association Syndicale Les Cormorans Le Mans Métropole doit acquérir la rue des Cormorans à Arnage, cadastrée section AY 276 et 281 d'une superficie d'environ 3 738 m² auprès de l'association syndicale Les Cormorans, afin de l'intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire d'un euro.</p>	Adopte à l'unanimité	26 septembre 2017
48	<p>Mulsanne - Rue des Genêts - Acquisition auprès de l'Association Syndicale Libre Les Genêts Le Mans Métropole doit acquérir la rue des Genêts à Mulsanne cadastrée section AH n° 240-256-257-258-259-260-261 et 262 d'une superficie de 2 363 m², auprès de l'Association Syndicale Les Genêts, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €(UN EURO).</p>	Adopte à l'unanimité	26 septembre 2017
49	<p>Changé -Yvré l'Evêque - Arche de la Nature - Acquisition Association Diocésaine du Mans, Monsieur Roger BLIN, Madame Jacqueline BLIN, Madame Nicole BLIN, Madame Janine GOUTARD et Monsieur Richard BUON Les terrains situés au lieu-dit "La Sapinière" sur la commune de Changé, cadastrés BE 73 d'une superficie de 361 m² au lieu-dit "La Grande Sapinière" sur la commune d'Yvré l'Evêque d'une superficie de 4 787 m², appartenant en indivision à l'Association Diocésaine du Mans, Monsieur Roger BLIN, Madame Jacqueline BLIN, Madame Nicole BLIN, Madame Janine GOUTARD et Monsieur Richard BUON sont physiquement enclavés dans le domaine de l'Arche de la Nature. Afin d'assurer la continuité du cheminement présent à l'Arche de la Nature, Le Mans Métropole doit acquérir ces terrains moyennant le versement par la collectivité d'un prix de 0.70 €/m² soit un montant de 3 603,60 €.</p>	Adopte à l'unanimité	26 septembre 2017
50	<p>Sargé Les Le Mans - Rue des Amandiers - Acquisition auprès de la SOFIAL Le Mans Métropole doit acquérir la rue des Amandiers à Sargé Les Le Mans , cadastrée section AR n° 133, 134 et 135 d'une superficie de 4 777 m² auprès de la SOFIAL afin de l'intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire de 1 €(UN EURO).</p>	Adopte à l'unanimité	26 septembre 2017
51	<p>La Chapelle Saint Aubin - Aménagement du carrefour rues de l'Europe, du Coup de Pied et Véron de Forbonnais - Acquisition à la commune de la Chapelle Saint Aubin Le Mans Métropole doit acquérir la parcelle AI n° 185 sur la commune de la Chapelle Saint Aubin, d'une superficie de 289 m², afin d'aménager le carrefour entre les rues de l'Europe, du Coup de Pied et Véron de Forbonnais,pour une indemnité forfaitaire d'un euro.</p>	Adopte à l'unanimité	26 septembre 2017
52	<p>Arnage - Route de la Héronnière - Cession à Monsieur et Madame CHARLOT Le Mans Métropole cède à Monsieur et Madame CHARLOT un terrain d'environ 129 m² situé route de la Héronnière à Arnage, à extraire de la propriété cadastrée section AR n°100 au prix de 16 € du m² soit pour une somme totale d'environ 2 064 € nette de taxe.</p>	Adopte à l'unanimité	26 septembre 2017
53	<p>Ruaudin - ZAC des Hunaudières - Cession à la Société " Serrurier LEHOUX" Le Mans Métropole cède à la société " Serrurier LEHOUX" le terrain cadastré section AP n°301 d'une superficie de 196 m² environ, situé au lieu-dit "Le Champ des Queutes" à Ruaudin, au prix de 7 252.00 € HT (SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE DEUX EUROS HORS TAXES), afin de permettre la construction d'un bâtiment d'activité.</p>	Adopte à l'unanimité	26 septembre 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
54	<p>Signature d'une convention relative à la collecte en déchèteries des consommables informatiques vides ou usagés par la société Collectors Signature d'une convention avec l'entreprise Collectors pour la récupération des cartouches d'encre dans toutes les déchèteries communautaires.</p>	Adopte à l'unanimité	26 septembre 2017
55	<p>Signature d'une convention relative à la collecte en déchèteries des capsules de café Nespresso par la société Suez Recyclage et valorisation Signature d'une convention relative à la collecte en déchèteries des capsules de café Nespresso par la société Suez Recyclage et Valorisation.</p>	Adopte à l'unanimité	26 septembre 2017
56	<p>Réaménagement de 36 lignes de prêts - F2M Valloire Habitat Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 % et 20 % - Emprunts d'un montant total de 7 559 195,66 € Transfert d'une garantie à hauteur de 50 % de Le Mans Métropole à FM2 Valloire Habitat pour le réaménagement de 33 lignes de prêts et à hauteur de 20 % pour le réaménagement de trois autres lignes de prêts représentant un encours total de 7 559 195.66 €.</p>	Adopte à l'unanimité	27 septembre 2017
57	<p>Le Mans - Résidence "Bonnière" - Travaux de déconstruction-reconstruction. Emprunt complémentaire de 5 322 171 €- Société anonyme Mancelle d'Habitation. Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %. Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 % à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour un emprunt complémentaire d'un montant de 5 322 171 € concernant des travaux de déconstruction-reconstruction de la Résidence Bonnière située au 104 rue de Flore au Mans</p>	Adopte à l'unanimité	27 septembre 2017
58	<p>Le Mans - Opération Domaine de Mathilde - Travaux de construction Emprunts de 778 202,97 €, 393 205, 25 €, 396 054,18 € et de 141 547,14 €- Le Mans Métropole Garantie de Le Mans Métropole Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour des emprunts de 396 054,18€, 141 547,14€, 778 202,97 € et de 393 205,25€ dans le cadre d'une VEFA concernant un programme de construction de 14 logements situés rue du Manoir et rue Abel Gancé au Mans pour l'opération Domaine de Mathilde.</p>	Adopte à l'unanimité	27 septembre 2017
59	<p>Le Mans - Opération Ekynox 3 - Travaux de construction Emprunts de 577 398,27 €, 357 062,88 €, 388 240,10 € et de 143 149,91 €- Le Mans Métropole Habitat Garantie de Le Mans Métropole Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour des emprunts de 388 240,10€, 143 149,91€, 577 398,27€ et de 357 062,88€ dans le cadre d'une VEFA concernant un programme de construction de 17 logements situés Avenue de la Libération au Mans pour l'Opération Ekynox 3.</p>	Adopte à l'unanimité	27 septembre 2017
60	<p>Le Mans - Groupes Ste Croix, Glonnières et Clémenceau - Travaux de réhabilitation de 958 logements Emprunt de 532 138 €- Le Mans Métropole Habitat Garantie de Le Mans Métropole Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt d'un montant de 532 138 € concernant des travaux de réhabilitation de 958 logements des groupes Ste Croix, Glonnières et Clémenceau situés au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	27 septembre 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
61	<p>Le Mans - Divers groupes - Travaux de remplacement de chaudières murales, de robinets de radiateurs et de VMC individuelles et de modification de la fumisterie Emprunt de 327 459 €- Le Mans Métropole Habitat - Garantie de Le Mans Métropole Attribution d'une garantie de Le Mans M2tropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt d'un montant de 327 459 € concernant des travaux de remplacements de chaudières murales, de robinets de radiateurs et de VMC individuelles et de modification de la fumisterie dans 252 logements collectifs des divers groupes situés au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	27 septembre 2017
62	<p>Le Mans - Groupe Artois - Travaux d'amélioration Emprunt de 447 400 €- Le Mans Métropole Habitat - Garantie de Le Mans Métropole Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt de 447 400 € dans le cadre d'une opération de travaux d'amélioration concernant 188 logements situés 2, 4, 6, 8 rue de l'Artois et 8 rue des Alpes au Mans pour le groupe Artois.</p>	Adopte à l'unanimité	27 septembre 2017
63	<p>Le Mans - Opération Bel Air - Travaux d'amélioration Emprunt de 327 454 €- Le Mans Métropole Habitat - Garantie de Le Mans Métropole Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt de 327 454 € dans le cadre d'une opération de travaux d'amélioration concernant 36 logements situés 26 rue Falconet et 50-52 boulevard des Glonnières au Mans pour l'opération Bel Air.</p>	Adopte à l'unanimité	27 septembre 2017
64	<p>Le Mans - Divers Groupes - Travaux d'amélioration Emprunt de 282 115 €- Le Mans Métropole Habitat - Garantie de Le Mans Métropole Attribution d'une garantie de Le Mans M2tropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt de 282 115 € dans le cadre d'une opération de travaux d'amélioration concernant 517 logements de divers groupes situés au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	27 septembre 2017
65	<p>Le Mans - Groupe du Petit Vert Galant - Travaux d'amélioration Emprunt de 78 844 €- Le Mans Métropole Habitat - Garantie de Le Mans Métropole Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt de 78 844 € dans le cadre d'une opération de travaux d'amélioration concernant 28 logements du groupe du Petit Vert Galant situés 72 à 78 et 124 rue Falconet et 29, 33 rue James Pradier au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	27 septembre 2017
66	<p>Le Mans - Groupes Petit Versé et Bossuet - Travaux d'amélioration Emprunt de 63 067 €- Le Mans Métropole Habitat - Garantie de Le Mans Métropole Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans M2tropole Habitat pour un emprunt de 63 067 € dans le cadre d'une opération de travaux d'amélioration concernant 192 logements des groupes Petit Versé et Bossuet respectivement situés 2, 8, 10 rue Bossuet et 4, 6 rue Bossuet au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	27 septembre 2017
67	<p>Le Mans - Groupe Platanes - Travaux d'amélioration Emprunt de 20 507 €- Le Mans Métropole Habitat - Garantie de Le Mans Métropole Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt de 20 507 € dans le cadre d'une opération de travaux d'amélioration concernant 60 logements du Groupe Platanes situés 1 à 4 Cour des Hêtres au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	27 septembre 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
68	<p>Arnage - La Chauvinière - Acquisition en VEFA de 22 logements Emprunts de 803 033 € 362 097 € 303 564 € et 170 747 € - Société Anonyme Mancelle d'Habitation Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 % Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 % à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour un emprunt composé de 4 lignes de prêts pour un montant total de 1 639 441 € concernant l'acquisition en VEFA de 22 logements situés rue de la Chauvinière à Arnage.</p>	Adopte à l'unanimité	27 septembre 2017
69	<p>Sargé-Lès-Le-Mans - Lotissement de Vaux - Acquisition en VEFA de 16 logements Emprunts de 829 668 € 370 674 € 336 530 € et 168 866 € - Société Anonyme Mancelle d'Habitation Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 % Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 % à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour un emprunt composé de 4 lignes de prêts d'un montant total de 1 705 738 € concernant l'acquisition en VEFA de 16 logements situés lotissement de Vaux rue de Mélousière à Sargé-Lès-Le-Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	27 septembre 2017
70	<p>Sargé-Lès-le-Mans - Lotissement de Vaux - Acquisition en VEFA de 6 logements Emprunts de 241 608 € 108 695 € 114 853 € et 57 969 € - Société Anonyme Mancelle d'Habitation Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 % Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 % à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour un emprunt composé de 4 lignes de prêts d'un montant total de 523 125 € concernant l'acquisition en VEFA de 6 logements situés lotissement de Vaux rue de Mélousière à Sargé-Lès-Le-Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	27 septembre 2017